

Séance ordinaire
9 février 2021

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **9 février 2021 à 17 h 30**, par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuelle.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence:

Daniel PRINCE,	Directeur général et secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

2021-02/41

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par vidéoconférence;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a imposé un couvre-feu pour la période du 9 janvier au 8 février 2021, de 20 h à 5 h;

CONSIDÉRANT que le couvre-feu a été prolongé jusqu'au 22 février 2021, de 20 h à 5 h;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné à l'égard du changement d'heure du début de la présente séance, conformément à l'article 148 al.2 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que la présente séance débute à 17 h 30, à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Le point suivant est ajouté à la séance tenante:

8.7. Autorisation de paiement - CBC 2010 inc. - décompte progressif numéro 3 et retenue provisoire de 5% - réfection des rues 2020

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - versement des redevances 2020 - élimination des déchets
 - 4.2. Demande d'aide financière- Gala des Agristars - UPA
 - 4.3. Comité Parents-Secours St-Michel/St-Rémi - demande d'aide financière
 - 4.4. Dépôt d'une correspondance d'un citoyen concernant le projet de règlement de zonage numéro 2020-185-47 (modification des zones C-2 et C-3)
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de janvier 2021
 - 6.2. Adhésion et congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.3. Autorisation de signature - cession de terrains - Fabrique St-Michel
 - 6.4. Nomination d'un responsable de la santé et sécurité au travail
 - 6.5. Permanence de monsieur Dominik ST-PIERRE, pompier à temps partiel
 - 6.6. Fin d'emploi de madame Vanessa VERMETTE, pompière à temps partiel
 - 6.7. Démission de monsieur Guy PAYMENT, journalier au service des travaux publics
 - 6.8. Acquisition d'équipements informatiques (serveurs, ordinateurs portatifs)
 - 6.9. Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.10. Dépôt du rapport annuel 2020 du service du greffe
 - 6.11. Autorisation de travaux à l'église Saint-Michel-Archange - joints de maçonnerie et remplacement de la fenestration
 - 6.12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt pour restaurer l'église Saint-Michel-Archange
 - 6.13. Mandat de services professionnels - MDTP atelier d'architecture / confection plans, devis et surveillance des travaux - réfection des joints de maçonnerie et remplacement de la fenestration à l'église Saint-Michel-Archange
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Adhésion et congrès annuels de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des travaux publics
 - 8.2. Dépôt du rapport annuel 2020 du service des travaux publics
 - 8.3. Adjudication - travaux de pavage sur la rue Laforest (environ 50 mètres)
 - 8.4. Autorisation de paiement du décompte final - Sintra inc - travaux de voirie rang Nord et acceptation finale des travaux
 - 8.5. Demande d'amélioration du réseau routier au ministère des Transports du Québec (MTQ)
 - 8.6. Attestation - réalisation des travaux - programme d'aide à la voirie 2020 MTQ
 - 8.7. Autorisation de paiement - CBC 2010 inc. - décompte progressif numéro 3 et retenue provisoire de 5% - réfection des rues 2020
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Dépôt de rapport: activités mensuelles du service

- 9.2. Adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)
- 9.3. Adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme
- 9.4. Intention - étude de récupération des matières organiques avec RIVMO
- 9.5. Avis de motion- projet du règlement numéro 2021-190-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 et ayant pour objet d'ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement
- 9.6. Adoption du projet de règlement numéro 2021-190-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 et ayant pour objet d'ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement
- 9.7. Adoption du règlement numéro 2020-185-47 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet de modifier les limites des zones C-2 et C-3 ainsi que d'ajouter l'usage multifamilial (maximum de 6 logements) dans la grille de spécifications C-3
- 9.8. Adoption du règlement numéro 2021-285-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) numéro 2018-285
- 9.9. Demande de dérogation mineure - 554, rue Grégoire (garage détaché)
- 9.10. Demande de dérogation mineure - 2420-2424, rue Principale (lotissement)
- 9.11. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2021
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des loisirs
 - 10.2. Dépôt de rapport: activités mensuelles de la bibliothèque
 - 10.3. Nomination d'un surveillant de patinoire 2021
 - 10.4. Adhésion à l'Association des camps du Québec
11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Bibliothèque - activité en ligne : des mots pour tous - samedi 27 février de 10 h à 11 h 30
 - 11.2. Bibliothèque - accès aux ordinateurs pour les étudiants
 - 11.3. Semaine de relâche 2021 - Interdiction d'activités - Santé publique
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02/43

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-02/44

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance.

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021 est conforme aux décisions.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 janvier 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - versement des redevances 2020 - élimination des déchets

QUE ce conseil prenne connaissance de la correspondance émise par le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 13 janvier 2021, qui confirme la subvention au montant de 21 462,72 \$ dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.

Le calcul de la subvention repose sur la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur le territoire.

2021-02/45

Demande d'aide financière- Gala des Agristars - UPA

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de l'Union des producteurs agricoles, datée du 22 janvier 2021 et accorde une aide financière au montant de 200 \$ dans le cadre de leur 8e édition du Gala des Agristars de la grande Montérégie qui se tiendra par vidéoconférence.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/46

Comité Parents-Secours St-Michel/St-Rémi - demande d'aide financière

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance du comité Parents-Secours St-Michel/St-Rémi et accorde une aide financière au montant de 150 \$ dans le cadre de Parents-Secours.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-110-00-959), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Correspondance d'un citoyen concernant le projet de règlement de zonage numéro 2020-185-47 (modification des zones C-2 et C-3)

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Alexandre HAMELIN, datée du 2 février 2021, dans laquelle il exprime son point de vue concernant le projet du règlement numéro 2020-185-47 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet de modifier les limites des zones C-2 et C-3 ainsi que d'ajouter l'usage multifamilial (maximum de 6 logements) dans la grille de spécifications C-3.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2021-02/47

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2021-02/48

Adoption des comptes du mois de janvier 2021

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de janvier 2021 telles que déposées au montant de 392 366,31 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 51 529,50 \$;
Salaires payés nets: 113 190,16 \$;
Comptes à payer: 227 646,65 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2021-02/49

Adhésion et congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe à adhérer comme membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021, aux montants respectifs de 885 \$ (soit 495 \$ en sus des taxes et 390 \$ pour l'assurance non taxable) et 450 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil autorise également le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra de manière virtuelle du 16 au 18 juin 2021;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2021 au fonds des activités de fonctionnement (comptes budgétaires: 02-130-00-494 pour l'adhésion et 02-130-00-346 pour le congrès annuel), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/50

Autorisation de signature - cession de terrains - Fabrique St-Michel

ATTENDU que le conseil municipal désire aménager un espace piétonnier sécuritaire donnant accès à l'école primaire Saint-Michel-Archange;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des lots 6 373 513 et 6 398 407 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le coût d'acquisition a été fixé à 1\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil acquière les lots 6 373 513 et 6 398 407 du cadastre du Québec, au montant de 1 \$;

QUE ce conseil mandate Me Olivier STE-MARIE, notaire, afin de préparer les documents nécessaires à l'acquisition, par la Municipalité, des lots précités auprès du propriétaire;

QUE ce conseil ait pris connaissance du projet d'acte de vente préparé par Me Olivier STE-MARIE, s'en déclare satisfait et autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des lots ci-haut décrits.

ADOPTÉE

2021-02/51

Nomination d'un responsable de la santé et sécurité au travail

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Maxime FORTIER, coordonnateur des services des loisirs, culture et vie communautaire, à titre de responsable de la santé et sécurité au travail.

ADOPTÉE

2021-02/52

Permanence de monsieur Dominik ST-PIERRE, pompier à temps partiel

ATTENDU la résolution numéro 2020-07/186 concernant la nomination de monsieur Dominik ST-PIERRE, à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU que la période d'approbation est terminée;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme l'engagement permanent de monsieur Dominik ST-PIERRE comme pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

2021-02/53

Fin d'emploi de madame Vanessa VERMETTE, pompière à temps partiel

ATTENDU que madame Vanessa VERMETTE a été embauchée le 14 juillet 2020, à titre de pompier à temps partiel;

ATTENDU le rapport d'évaluation du service de prévention des incendies de Saint-Michel;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de madame Vanessa VERMETTE en date du 26 janvier 2021.

ADOPTÉE

2021-02/54

Démission de monsieur Guy PAYMENT, journalier au service des travaux publics

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de monsieur Guy PAYMENT, journalier pour le service des travaux publics, datée du 25 janvier 2021, dans laquelle il annonce sa démission. Le conseil le remercie pour ses bons et loyaux services.

ADOPTÉE

2021-02/55

Acquisition d'équipements informatiques (serveurs, ordinateurs portatifs)

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'acquisition des équipements informatiques suivants:

- Nouveau serveur à l'hôtel de ville au montant de 21 190 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert de l'estimation de Protocole technologies inc. portant le numéro D20.1026;

- un poste de travail pour gérer et sécuriser les accès à distance au montant de 5 088,35 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert des estimations de Protocole technologies inc. portant les numéros D20.1202 et D20.1024;

- une armoire de sécurité pour les serveurs au montant de 1 500,99 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert de l'estimation de Protocole technologies inc. portant le numéro D20.1025;

- six ordinateurs portatifs au montant de 11 051,82 \$ (taxes exclues), tel qu'il appert de l'estimation de Protocole technologies inc. portant le numéro D20.1021;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-10-001), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Le conseil prend acte du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle, préparé par la direction générale de la Municipalité, conformément aux articles 961.3 et 961.4 du Code municipal du Québec.

Dépôt du rapport annuel 2020 du service du greffe

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel du service du greffe pour l'année 2020.

2021-02/56

Autorisation de travaux à l'église Saint-Michel-Archange - joints de maçonnerie et remplacement de la fenestration

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour effectuer des travaux de restauration à l'église Saint-Michel-Archange.

ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt pour restaurer l'église Saint-Michel-Archange

Monsieur Claude POUPART, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-315 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de réfection de maçonnerie et de fenestration pour

l'église Saint-Michel-Archange et un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

- dépose le projet du règlement numéro 2021-315 décrétant une dépense de 1 000 000 \$ et un emprunt de 500 000 \$ pour des travaux de réparation de maçonnerie et de fenestration pour l'église Saint-Michel-Archange et un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

2021-02/57

Mandat de services professionnels - MDTP atelier d'architecture / confection plans, devis et surveillance des travaux - Réfection des joints de maçonnerie et remplacement de la fenestration - Église

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels de MDPT atelier d'architecture, datée du 3 février 2021, pour confectionner les plans et devis pour le projet de restaurer l'église Saint-Michel-Archange (travaux de maçonnerie et réparation des fenêtres) ainsi que la surveillance des travaux au montant de 80 000 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document pertinent en lien avec la présente résolution.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-70-002), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-02/58

Adhésion et congrès annuels de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Yvan-René BLACK, et le chef aux opérations du service de sécurité incendie, monsieur Benoît SMAHA, à adhérer comme membre de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2021, au montant de 275,40\$ (taxes exclues) par adhésion;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-220-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des travaux publics

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- le rapport d'activités pour le mois de décembre 2020;
- le procès-verbal de la réunion du comité des travaux publics tenue le 20 janvier 2021;

Dépôt du rapport annuel 2020 du service des travaux publics

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel du service des travaux publics pour l'année 2020.

2021-02/59

Adjudication - travaux de pavage sur la rue Laforest (environ 50 mètres)

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de CBC 2010 inc. et octroie le contrat pour des travaux de pavage sur la rue Laforest (à partir de la rue Principale jusqu'au lot 5 523 496) d'environ 50 mètres au montant de 22 432,25 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités d'investissement (compte budgétaire: 23-000-31-001 / Règlement parapluie de voirie 2018-286), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/60

Autorisation de paiement du décompte final - Sintra inc - travaux de voirie rang Nord et acceptation finale des travaux

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les travaux finaux et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le certificat de réception finale des travaux relativement à la réfection du rang Nord effectuée en 2019 par Sintra inc.;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de Sintra inc. au montant de 16 173,46 \$ (taxes exclues), représentant la retenue finale;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2018-286 (compte budgétaire: 23-000-32-005) suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/61

Demande d'amélioration du réseau routier au ministère des Transports du Québec (MTQ)

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'apporter les modifications suivantes afin de permettre la sécurité des utilisateurs du service du réseau routier de la façon suivante:

- près du 330, chemin Pigeon, obtenir des panneaux de signalisation pour arrêt avancé d'autobus scolaire;
- près du 340, chemin Pigeon, améliorer l'éclairage dans la courbe;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec et à la députée de Huntingdon, madame Claire ISABELLE.

ADOPTÉE

2021-02/62

Attestation - réalisation des travaux - programme d'aide à la voirie 2020 MTQ

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve les dépenses d'un montant de 120 094 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-02/63

Autorisation de paiement - CBC 2010 inc. - Décompte progressif numéro 3 et retenue provisoire de 5% - Réfection des rues 2020

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc., autorise le paiement des décomptes suivants à CBC 2010 inc. relativement à la construction de tranchées drainantes, réfection de pavage et travaux d'éclairage sur les diverses rues effectuées en 2020:

- décompte progressif numéro 3 au montant de 134 397,86 \$ (taxes exclues);

- décompte provisoire de 5 % des décomptes progressifs numéros 1 à 3, au montant de 49 382,21 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier, comme suit:

- la somme de 173 000,13 \$ (représentant 128 759,60 \$ pour le décompte numéro 3 et 44 240,53 \$ de la retenue provisoire) dans le compte budgétaire: 23-000-32-006 (TECQ 2019-2023);

- la somme de 10 779,90 \$ (représentant 5 638,22 \$ pour le décompte numéro 3 et 5 141,68 \$ de la retenue provisoire) dans le compte budgétaire: 23-000-31-001 (Règlement parapluie de voirie 2018-286).

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépôt de rapport: activités mensuelles du service

Le conseil prend acte du rapport d'activités pour le mois de janvier 2021.

2021-02/64

Adhésion à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ)

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement et l'inspectrice en urbanisme et environnement à adhérer comme membre de la

Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2021, au montant respectif de 380 \$ et 235 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/65

Adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement à adhérer comme membre de l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2021, au montant de 144 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-610-00-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2021-02/66

Intention - étude de récupération des matières organiques avec RIVMO

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil manifeste son intention à participer à une étude de récupération des matières organiques avec la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon (RIVMO).

ADOPTÉE

Avis de motion- projet du règlement numéro 2021-190-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 et ayant pour objet d'ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 2021-190-11 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 et ayant pour objet d'ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement.

2021-02/67

Adoption du projet de règlement numéro 2021-190-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 et ayant pour objet d'ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel désire ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné ce jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'adopter le projet de règlement numéro 2021-190-11 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 de façon à ajouter l'église Saint-Michel-Archange seulement (zone P-2) dans les zones visées par le règlement.

ADOPTÉE

2021-02/68

Adoption du règlement numéro 2020-185-47 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet de modifier les limites des zones C-2 et C-3 ainsi que d'ajouter l'usage multifamilial (maximum de 6 logements) dans la grille de spécifications C-3

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 185 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 1^{er} septembre 2004;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande privée de modification réglementaire, la municipalité de Saint-Michel souhaite modifier les limites des zones C-2 et C-3 ainsi que d'ajouter l'usage « multifamilial (maximum de 6 logements) » dans la grille de spécifications C-3;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance régulière du conseil tenue le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une consultation publique écrite a été tenue sur le présent projet du règlement et les personnes et organismes ont pu s'exprimer ou obtenir des informations quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un avis public dûment donné, une demande de tenue de registre a été reçue des zones contiguës R-7 et R-9, demandant que les dispositions concernant l'usage multifamilial (maximum 6 logements) et la modification des limites de la zone C-3 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que la demande reçue n'est pas valide puisqu'il n'y avait pas le nombre suffisant de signatures conformes;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

D'adopter le règlement numéro 2020-185-47 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet de modifier les limites des zones C-2 et C-3 ainsi que d'ajouter l'usage multifamilial (maximum de 6 logements) dans la grille de spécifications C-3.

ADOPTÉE

2021-02/69

Adoption du règlement numéro 2021-285-1 modifiant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU) numéro 2018-285

CONSIDÉRANT que le conseil municipal détient les pouvoirs de constituer un comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19-1);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge nécessaire de réviser le contenu de son règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme afin de clarifier son mode de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2021-285-1 modifiant le règlement numéro 2018-285 constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU), tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-02/70

Demande de dérogation mineure - 554, rue Grégoire (garage détaché)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2020-12-0056) pour l'obtention d'un permis de construction d'un garage détaché (#2020-12-0296) au 554, rue Grégoire (lot 3 991 269 du cadastre du Québec), dans la zone R-9;

ATTENDU que la demande vise de construire un garage détaché sur un lot ayant une superficie de 1 393,5 mètres carrés et dont un garage attaché est déjà existant, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, le nombre de garages autorisé pour une superficie de terrain de moins de 2 700 mètres carrés, en zone blanche, est d'un garage attaché ou un garage détaché;

ATTENDU que le garage détaché servira uniquement pour un usage accessoire résidentiel;

ATTENDU qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2020-12-0056) et autorise l'émission du permis de construction d'un garage détaché (#2020-12-0296) au 554, rue Grégoire (lot 3 991 269 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2021-02/71

Demande de dérogation mineure - 2420-2424, rue Principale (lotissement)

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2021-01-0001) pour l'obtention des permis de lotissement (LOT-2021-01-0002 et LOT-2021-01-0003) au 2420-2424, rue Principale (lots 3 992 402 et 3 993 165 du cadastre du Québec), dans la zone A-8;

ATTENDU que la demande vise à déplacer la ligne de propriété mitoyenne aux lots 3 992 402 (lot projeté: 6 412 194) et 3 993 165 (lot projeté: 6 412 195) du cadastre du Québec;

ATTENDU qu'à la suite de cette modification:

- le frontage du lot projeté 6 412 194 (2424, rue Principale) sera de 44,2 mètres, alors qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 186, le frontage minimal d'un lot non desservi est de 45 mètres;

- le bâtiment accessoire, auparavant d'usage résidentiel, sera maintenant sur le lot projeté 6 412 195. Ce bâtiment deviendra un bâtiment accessoire d'usage agricole et sera situé à 1,64 mètre de la limite latérale du lot, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, l'implantation d'un bâtiment accessoire d'usage agricole doit être à 5 mètres de toutes limites de propriété;

ATTENDU qu'un avis public, indiquant que la consultation peut être une consultation écrite où les gens peuvent soumettre leurs commentaires, a été publié conformément à la loi qui régit la Municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal n'a reçu aucun commentaire par écrit pour cette présente dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2021-01-0001) et autorise l'émission des permis de lotissement (LOT-2021-01-0002 et LOT-2021-01-0003) afin de déplacer la ligne de propriété mitoyenne aux lots 3 992 402 (lot projeté: 6 412 194) et 3 993 165 (lot projeté: 6 412 195) du cadastre du Québec (2420-2424, rue Principale).

ADOPTÉE

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2021

QUE ce conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 janvier 2021.

LOISIRS ET CULTURE

Dépôt de rapports: activités mensuelles du service et comité des loisirs

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- le rapport d'activités pour le mois de janvier 2021;
- le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 10 décembre 2020;
- le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs tenue le 14 janvier 2021;

Dépôt de rapport: activités mensuelles de la bibliothèque

Le conseil prend acte du rapport d'activités de la bibliothèque municipale pour le mois de janvier 2021.

2021-02/72

Nomination d'un surveillant de patinoire 2021

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du coordonnateur du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise l'embauche de monsieur Charles-William MATHIEU comme surveillant de patinoire pour l'année 2021, au taux indiqué dans le rapport daté du 4 février 2021.

ADOPTÉE

2021-02/73

Adhésion à l'Association des camps du Québec

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le coordonnateur du service des loisirs, culture et vie communautaire à adhérer comme membre de l'Association des camps du Québec pour l'année 2021, au montant de 150 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires, à même les crédits votés pour l'exercice 2021, au fonds des activités de fonctionnement (compte budgétaire: 02-701-10-494), suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Bibliothèque - activité en ligne : des mots pour tous - samedi 27 février de 10 h à 11 h 30;
- Bibliothèque - accès aux ordinateurs pour les étudiants;
- Semaine de relâche 2021 - Interdiction d'activités - Santé publique;

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

La Municipalité n'a reçu aucune question de la part des citoyens.

2021-02/74

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 18 h, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général et
secrétaire-trésorier